

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 24

Procurations : 5

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

N° 2026/2/11

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le dix-sept février deux mille vingt-six.

**Présents**

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BETTI Alain, BOREL Christian, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

**Absents excusés**

Mesdames et Messieurs BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BONNAFFOUX Luc, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard et VANDENABEELE Magali.

**Procurations**

Madame BAILLE Juliette donne procuration à Monsieur BREARD Jean-Philippe ;  
Monsieur CARRET Bruno donne procuration à Madame DURIF Marlène ;  
Monsieur CHIARAMELLA Yves donne procuration à Madame CLAUZIER Elisabeth ;  
Monsieur LEYDET Gilbert donne procuration à Madame SAUNIER Clémence ;  
Madame VANDENABEELE Magali donne procuration à Madame SPOZIO Christine.

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du compte financier unique Ordures Ménagères 2025**

Le président quitte la séance,

Le conseil communautaire,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du compte financier unique au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte financier unique 2025

Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER, 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Prend acte des résultats de l'exercice 2025 qui ressortent ainsi qu'il suit :

**En section d'exploitation**

Recettes d'exploitation 2025	1 483 646,79 €
Dépenses d'exploitation 2025	1 496 462,98 €
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>- 12 816,19 €</b>
Résultat antérieur reporté	302 682,22 €
<b>Soit un résultat de clôture 2025</b>	<b>289 866,03 €</b>

**En section d'investissement**

Recettes d'investissement 2025	756 655,60 €
Dépenses d'investissement 2025	471 380,63 €
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>285 274,97 €</b>
Résultat antérieur reporté	528 566,49 €
<b>Soit un résultat de clôture 2025 avant RAR</b>	<b>813 841,46 €</b>
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets)	- 482 400,00 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement-</b>	<b>0,00 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte financier unique du budget ordures ménagères au titre de l'exercice 2025.

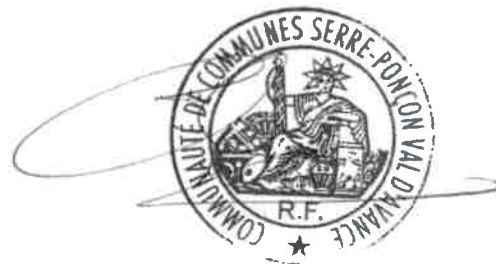
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le vice-président de la Communauté de  
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Francis CESTER

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 mars 2026

Et de la publication, le 17 mars 2026

*(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).*